

# RÉGIE INTERMUNICIPALE DES DÉCHETS DE TÉMISCOUATA

PROCÈS-VERBAL d'une rencontre régulière du comité de vigilance de la Régie intermunicipale des déchets de Témiscouata tenue au bureau administratif de la RIDT, le mardi 19 décembre 2023 à 10h00.

## PRÉSENCES

- |                        |   |
|------------------------|---|
| - M. Pierre Soucy      | - Ville de Dégelis                                  |
| - Mme Blandine Barthod | - Organisme de bassin versant du fleuve St-Jean     |
| - M. Maxime Groleau    | - Régie intermunicipale des déchets de Témiscouata  |
| - Aucun représentant   | - Représentant pour les résidents du secteur du LET |

## ABSENCES

- |                    |                      |
|--------------------|----------------------|
| - M. Denis Ouellet | - MRC de Témiscouata |
|--------------------|----------------------|

### 1) ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

La lecture de l'ordre du jour est effectuée par M. Maxime Groleau.

Un suivi rapide du procès-verbal de la rencontre du 20 décembre 2022 est aussi effectué.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### 2) PRESENTATION DES MEMBRES DU COMITE

La mission du comité de vigilance du lieu d'enfouissement technique (LET) de Dégelis est définie par la loi sur la qualité de l'environnement. L'exploitant de toute installation d'élimination est tenu de former un comité dont la fonction est d'assurer la surveillance et le suivi de l'exploitation, de la fermeture et de la gestion post-fermeture de cette installation.

Sa mission est consultative et consiste à :

- s'informer sur les opérations du lieu d'enfouissement technique et sur les projets en développement
- relayer les renseignements obtenus auprès de la population et des organismes du milieu
- s'assurer que l'exploitation s'effectue en conformité avec les normes applicables et dans le respect des exigences environnementales
- faire des recommandations à l'exploitant concernant l'élaboration et la mise en œuvre de mesures propres à améliorer le fonctionnement des installations, soit à atténuer ou à supprimer les impacts du LET sur le voisinage et l'environnement

Ce comité est composé de membres représentant des citoyens, d'un organisme voué à l'environnement, d'un organisme du milieu municipal et régional et de l'exploitant, comme prévu à l'article 72 du Règlement sur l'enfouissement et l'incinération des matières résiduelles (REIMR).

Il doit se réunir au moins une fois par année et, en exerçant son mandat, favoriser une gestion participative du public intéressé à la gestion de ses matières résiduelles. Par son rôle de surveillance, il répond aux exigences des lois et règlements en vigueur dans le cadre de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles.

Au niveau des citoyens habitant le voisinage du LET, la RIDT a envoyé un courrier à tous les propriétaires aux alentours pour connaître leur intérêt à être présent sur le comité en remplaçant de l'ancien représentant qui a déménagé.

Aucun retour n'a été fait à la RIDT et il n'y a donc pas de représentant pour cette rencontre.

### 3) Lieu d'enfouissement technique

#### a) Présentation du site

Le lieu d'enfouissement technique (LET) est la propriété de la RIDT et est situé au 297, route 295 à Dégelis. Les déchets provenant des 19 municipalités membres sont acceptés dans le LET soit l'ensemble de la MRC de Témiscouata.

Le certificat d'autorisation permet un volume d'enfouissement total de 532 956 m<sup>3</sup> sur les terrains encore disponibles par rapport à 1979.

À la fin de 2022, 201 993 m<sup>3</sup> avait été utilisé donc, avec un peu moins de 10 000 tonnes de déchets enfouis annuellement, la durée de vie restante du LET est estimée à 23 années, soit jusqu'en 2046.

La RIDT a débuté l'utilisation d'une partie de la cellule n°2 en début d'année 2023.

Les 3 cellules restantes pour la durée de vie seront construites au fur et à mesure des besoins et selon les réglementations en vigueur tant au niveau provincial que municipal. La construction de la cellule n°3 devra être envisagée pour une utilisation en 2027 ou 2028.

Tous les services pour éviter l'enfouissement sont maintenant disponibles et facilement accessibles au Témiscouata.

- Matières recyclables
- Écocentres
- Dépôts municipaux
- Compostage domestique
- Points d'apports volontaires
- Résidus domestiques dangereux
- Éco-kits et vaisselle compostable
- Mini-Collecte
- Biens réutilisables et vêtements
- Tubulures d'érablières
- Plastiques agricoles

Il faut que les citoyens, entreprises et municipalités les utilisent au mieux pour ne plus tout mettre aux poubelles. Grâce à ceux-ci et au tri déjà effectué, le taux de détournement global de l'enfouissement est d'environ 60 % dans la région.

En 2022, 14 036 tonnes ont été valorisées contre 10 365 tonnes enfouies, toutes matières résiduelles confondues.

Malgré cela, selon la caractérisation effectuée en juin 2021, on constate qu'encore beaucoup de matières valorisables sont mises aux poubelles. En effet, 70 % de ce qui est déposé avec les déchets aurait pu être recyclé ou valorisé.

#### b) Statistiques d'opérations

Utilisateurs pour l'année 2023, au 14 décembre

On note 1 831 accès pour l'apport de déchets à enfouir dont :

- 838 accès en lien avec les collectes chez les citoyens et entreprises
- 486 accès pour les activités des écocentres de la RIDT
- 507 accès d'utilisateurs commerciaux

Les activités du lieu d'enfouissement sont donc liées à 85 % à des utilisateurs pour des activités de gestion des matières résiduelles municipales (74 % l'année précédente).

En comparaison, on compte un peu plus de 33 000 apports d'utilisateurs dans les 4 écocentres de la RIDT

Tonnages pour l'année 2023, au 30 novembre

8 795 tonnes de déchets ont été enfouies pour l'ensemble des activités du LET.

Si on compare les tonnages enfouis par rapport à la moyenne sur les 5 années précédentes :

- 4 620 t. pour les citoyens (en bacs roulants), diminution de 99 t., soit - 2 %
- 2 225 t. pour les entreprises (en conteneurs), diminution de 156 t., soit - 7 %
- 336 t. pour les écocentres, diminution de 109 t., soit - 24 %
- 1 614 t. pour les activités commerciales ou industrielles, diminution de 43 t., soit - 3 %

#### c) Travaux et entretien

Activités réalisées

- Nettoyage régulier avec ajustement de petite clôture anti-envol au fur et à mesure
- Entretien des équipements de pompage et d'automatisation
- Entretien de la balance à camions
- Remplacement du portail de détection de la radioactivité
- Programme de suivi environnemental du LET

- Tests d'étanchéité des conduites de refoulement

d) Suivi et surveillance par le MELCC

- Rapport annuel 2022 remis en mars 2023
- Résultats du suivi environnemental et des analyses de laboratoire envoyés au fur et à mesure de l'année 2023
- Enfouissement de 26 tonnes de matériaux contenant de l'amiante
- Réception de 2 144 tonnes de terre contaminée pour recouvrement ou enfouissement
- dont 2 080 t. en provenance d'un chantier à Rivière-du-Loup
- Aucun enfouissement de Matériel à Risque Spécifié (MRS)

4) Suivi des projets de la RIDT

Les dépenses encourues à la RIDT pour gérer les déchets à enfouir sont presque 9 fois plus élevées que celles pour les matières recyclables ou 2,5 fois plus que celles pour les écocentres. On constate que les coûts sont en augmentation constante et que le nombre de fournisseurs est en diminution.

Voici quelques exemples de pistes de solutions qui sont étudiées pour essayer de limiter les augmentations :

- Étude sur la collecte, le transport et le traitement de certains matériaux en régie interne
- Option de collecte des bacs à déchets aux 4 semaines durant la période froide, dans le nouvel appel d'offre
- Rationalisation des contenants de collecte et contrôle de ce qui est mis dedans dès maintenant
- Embauche dès le printemps prochain par la RIDT pour faire du suivi terrain et rencontrer les utilisateurs
- Municipalités, employés et activités municipales devraient servir d'exemple pour le tri
- Politique municipale de tri dans les endroits publics et les bâtiments municipaux
- Mise à disposition de contenants et d'affichage pour le tri dans la municipalité
- Sensibilisation de la population par le bulletin municipal ou la page Facebook
- Sensibilisation scolaire avec une employée de la RIDT qui va aller dans les classes
- Campagne régionale d'information sur la thématique « Parce que chaque geste compte ! »
- Interdiction de déposer avec les déchets certains matériaux (matières recyclables, CRD, résidus verts, tubulures d'érablières, plastiques agricoles, ...) et non ramassage des contenants tant que les matériaux problématiques n'auront pas été enlevés.

5) Varia

Aucun point au varia.

6) Prochaine rencontre

La prochaine rencontre aura lieu en fin d'année 2024 et sera convoquée au moins deux semaines à l'avance.

7) LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par M. Pierre Soucy que l'assemblée soit et est levée.